

REGLEMENT

Règlement particulier randonnée des éboulis du 6 Avril à Mauriac (à renvoyer absolument signé avec le bulletin d'inscription et un chèque de 35€)

Définition : Le moto club de Mauriac organise une randonnée moto. Cette épreuve se déroulera conformément aux règlements de la fédération française de motocyclisme. Les pilotes devront se soumettre au code de la route.

Date et lieu : La randonnée aura lieu le Dimanche 6 Avril, les participants se rendront au parc des Rédines.

Horaires : Un contrôle administratif et technique aura lieu de 7h30 à 9h. Les départs se feront dans l'ordre des numéros qui vous auront été attribués à l'administratif. Ces départs se feront comme un enduro classique 3 par 3 toutes minutes.

Machines : Toutes les machines doivent être de type enduro munies d'une carte grise et assurées. Tous pilotes dont la machine n'est pas en règle se verra refuser le départ.

Droit d'engagement : Le montant de l'engagement s'élève à 35€ incluant le repas de midi.

Déroulement : Le premier départ sera donné à 9h, les pilotes vont s'élaner dans la première boucle qui comporte une spéciale mais aussi des portions difficiles des déviations seront mises en place et des marshalls seront là pour aider si nécessaire. Une fois la première boucle couverte, les pilotes devront se restaurer et un deuxième départ sera donné à 13h30 pour faire l'autre boucle et ses quelques réjouissances supplémentaires (toujours avec des déviations). Aucun pilote ne sera autorisé à repartir après 15h.

Circuit : Le tracé emprunte des passages chez des particuliers, merci de bien respecter les balisages, de ne pas casser les banderoles et d'éviter de repasser sans autorisation plus tard dans l'année pour pérenniser ce moment convivial.

Fait à le .../.../.....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »